



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4077

Garantie sollicitée à hauteur de 70% par l'OGEC Saint Nom de Jésus pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 150 000,00 euros relatif à une opération de travaux de mise en conformité ERP4 (travaux de sécurité et travaux ponctuels d'accessibilité) des bâtiments de l'école Saint Nom de Jésus située 95, rue Tête d'Or à Lyon 6e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4077 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 70% PAR L'OGEC SAINT NOM DE JESUS POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 150 000,00 EUROS RELATIF A UNE OPERATION DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ERP4 (TRAVAUX DE SECURITE ET TRAVAUX PONCTUELS D'ACCESSIBILITE) DES BATIMENTS DE L'ECOLE SAINT NOM DE JESUS SITUEE 95, RUE TETE D'OR A LYON 6E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 04 juin 2018, le Président de l'OGEC Saint Nom de Jésus, sise 95, rue Tête d'Or à Lyon 6^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 70 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 150 000,00 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de travaux de mise en conformité ERP4 (travaux de sécurité et travaux ponctuels d'accessibilité) des bâtiments de l'école Saint Nom de Jésus située 95, rue Tête d'Or à Lyon 6^e.

L'OGEC Saint Nom de Jésus a autorisé le Trésorier adjoint à contracter ces prêts au cours de la séance de son conseil d'administration du 17 mai 2018.

Vu l'article L. 2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 mai 2018 de l'OGEC Saint Nom de Jésus ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à l'OGEC Saint Nom de Jésus pour le remboursement à hauteur de 70 % d'un emprunt d'un montant total de 150 000,00 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Cet emprunt est destiné à financer une opération de travaux de mise en conformité ERP4 (travaux de sécurité et travaux ponctuels d'accessibilité) des bâtiments de l'école Saint Nom de Jésus située 95, rue Tête d'Or à Lyon 6^e.

2. Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	CLASSIQUE
Montant:	150 000 euros
Durée:	10 ANS
Taux:	Taux fixe de 1,15%
Type d'échéance:	Fixe et mensuelle Échéance constante

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

4. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par l'OGEC Saint Nom de Jésus auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de l'OGEC Saint Nom de Jésus. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de l'OGEC Saint Nom de Jésus.

7. L'OGEC Saint Nom de Jésus s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM